

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<b><u>Extrait du Registre des Délibérations</u></b>  <b>Conseil Communautaire, Séance du : 08 avril 2026</b>	L'an Deux Mille Vingt-Six, le 08 avril à 09h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 31 mars 2026, s'est réuni en séance publique ordinaire A la salle des fêtes La Pergola à Monsempron-Libos sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, Président.
--	---

**Membres titulaires présents :**

Mesdames, Messieurs :

AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier,  
BEUVELOT Gérard, BORIE Daniel, BORIE Sébastien, BOUQUET Thierry,  
BROUILLET Jean- Jacques, CAPO-VIGIER Emmanuelle, CARRERE Nathalie, CAYSSILLÉ Didier,  
CONGÉ Marie-Yvonne, CORIOU Floriane, COSTES Marie, COSTES Jean-Louis,  
DARTIGOLLES Hélène, DELPY Jean-Luc, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFON Joël,  
LAGRÈZE Georges, LAPORTE Christian, LAPOUGE Maurice, LARIVIERE Yvette,  
LAURENT Nathalie, LE CORRE José, MAGNOL Éric, MALBEC Sébastien, MARSAND Michel,  
MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, PICCOLI Jacques, REGOURD Vanessa, REYNES Julien,  
ROSEMBAUM Marie-Claire, ROUBY Chantal, SÉGALA Jean-François, SEMIROT Marie-Hélène,  
STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, TIJDENS Nantko, VIGOUROUX Nadine.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**

Monsieur RANGER Pierre, Monsieur BLOT Michel.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**

Néant.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Madame SICOT Maryse procuration à Monsieur COSTES Jean-Louis,  
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur BORIE Daniel,  
Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François  
Madame SOTTY Caroline procuration à Monsieur MARSAND Michel  
Monsieur JURQUET Bernard procuration à Madame DARTIGOLLES Hélène  
Madame PINSOLLES Sophie procuration à Madame CARRERE Nathalie

Secrétaire de Séance : REYNES Julien	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 42 Pouvoir(s) : 6 Votants : 48
---	--

**N°2026B60DGS : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE FUMEL VALLÉE DU LOT À  
L'ASSOCIATION INTERCOS RURALES 47**

Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, Président, expose à l'Assemblée le rapprochement qui s'est opéré depuis quelques années avec les Communautés de Communes du département afin de créer

**AR Prefecture**

047-200068930-20260409-2026B60DGS-DE  
Reçu le 09/04/2026  
Publié le 09/04/2026

l'association INTERCOS RURALES 47 dont l'objectif est de promouvoir et défendre les intérêts de ses membres, de mener des réflexions et de faire des propositions sur des thématiques et des enjeux locaux, départementaux, régionaux, nationaux et européens et de favoriser entre ses membres l'échange d'expériences.

Face aux enjeux institutionnels, juridiques et financiers auxquels sont confrontées les Communautés de Communes, elle permet d'organiser des actions collectives et solidaires pour que les intercommunalités rurales puissent peser dans les arbitrages financiers et stratégiques à l'échelle départementale, régionale et nationale.

Monsieur le Vice-président expose qu'il y a lieu de procéder à la désignation des délégués devant représenter Fumel Vallée du Lot à l'Association INTERCOS RURALES 47.

Il informe également que les statuts de l'Association, notamment l'article 5, précisent que le nombre de délégués pour chaque EPCI est de 2, dont le Président est membre de fait.

Il propose à l'Assemblée de désigner le 1<sup>er</sup> Vice-président comme 2<sup>ème</sup> délégué, pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association.

**Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré,  
le Conseil Communautaire,**

1°) – Désigne Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, en sa qualité de Président, membre de fait, et Monsieur Christian LAPORTE, en sa qualité de 1<sup>er</sup> Vice-président, pour représenter Fumel Vallée du Lot au Conseil d'Administration de l'Association INTERCOS RURALES 47 ;

2°) – Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire et à effectuer toutes les formalités nécessaires ;

3°) – Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 09 avril 2026

La Secrétaire de séance,



**Julien REYNES**

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises*

Le Président,



**Jean-Jacques BROUILLET**

**Certifié exécutoire le : 09/04/2026**

**Reçu en Préfecture le : 09/04/2026**

**Publié ou Notifié le : 09/04/2026**

-----